

Monsieur Paul MOLAC
Député du Morbihan
Conseiller régional de Bretagne
26 place de la Mairie
56800 PLOËRMEL

Paris, le

22 JAN. 2021

Monsieur le Député,

Par votre courrier du 4 janvier vous me faites part de difficultés relatives à l'acheminement de courriers portant des adresses en langue bretonne.

Je tiens tout d'abord à vous assurer qu'en aucun cas La Poste n'est intervenue pour demander à une commune de changer le nom d'une voie, au motif qu'il serait libellé en langue bretonne.

En matière toponymique, notre action consiste uniquement à signaler les risques d'homonymie ou d'ambiguïté et à conseiller certaines évolutions, par exemple la segmentation d'un lieu-dit en plusieurs voies.

Si donc il nous arrive de conseiller la modification ou la création de noms de voies, c'est toujours pour des raisons de précision et d'identification, jamais à cause du caractère breton des noms en question. Il va de soi que les nouveaux noms peuvent fort bien être libellés également en langue bretonne.

Par ailleurs, je tiens à vous confirmer que la langue bretonne en tant que telle, utilisant les caractères latins, ne pose aucun problème particulier à nos machines de tri automatique. Dès lors que les adresses sont enregistrées dans les logiciels de tri, et qu'elles sont inscrites de manière lisible sur les lettres et colis à trier, le tri s'effectue comme pour n'importe quelle adresse.

M. Guillaume MAYEUR, Directeur Exécutif Services-Courrier-Colis de Bretagne, (Tél. : 07 63 22 80 09), se tient à votre écoute pour tout complément d'information.

Souhaitant avoir dissipé tout malentendu sur cette question, je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.

Avec tous mes vœux de Bonne Année 2021
Cordialement à vous

Philippe WAHL

